

Commission sur la représentation effective des électeurs acadiens et afro-néo-écossais

Foire aux questions

Quel est le mandat de la Commission?

Le gouvernement a mis sur pied une commission indépendante pour consulter les communautés acadienne et afro-néo-écossaise afin de déterminer ce que pourrait signifier la représentation électorale effective.

La Commission consultera les particuliers et les groupes, et elle présentera ses recommandations au gouvernement d'ici le 1^{er} novembre 2017.

Qui sont les membres de la Commission?

Les trois commissaires sont Doug Keefe, président, de même que Kenneth Deveau, Ph. D., et Sharon Davis-Murdoch.

Peut-on m'en dire plus au sujet des commissaires?

Doug Keefe est un consultant indépendant et un ancien sous-ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse.

Kenneth Deveau, Ph. D., est un vice-recteur à l'Université Sainte-Anne. M. Deveau a fait beaucoup de recherche sur la vitalité globale des communautés minoritaires acadiennes et francophones au Canada et il est l'auteur d'une quarantaine de publications sur le sujet.

Sharon Davis-Murdoch est coprésidente de la Health Association of African Canadians et responsable de la santé pour le partenariat local pour les immigrants. Championne de la justice sociale, M^{me} Davis-Murdoch a été fonctionnaire pendant plus de 20 ans et elle a dirigé l'élaboration des premières lignes directrices sur les soins de santé primaires compétents en matière de culture.

Comment les commissaires ont-ils été choisis?

C'est le premier ministre qui, après avoir consulté des membres des communautés acadienne et afro-néo-écossaise, a choisi les commissaires en fonction de leurs compétences.

Quel est le budget de la Commission?

La rémunération des commissaires et le règlement des dépenses engagées dans le cadre du travail de la Commission proviendront du fonds des recettes générales de la Province. La Commission adhère aux principes de l'indépendance et de la responsabilité, et toutes les dépenses seront conformes aux processus établis du gouvernement et seront rendues publiques de manière intégrale une fois le rapport terminé.

Combien les membres de la Commission sont-ils payés?

Les membres de la Commission sont payés 150 \$ pour chaque heure de travail, jusqu'à un maximum de 1200 \$ par jour de travail, plus les dépenses, conformément au tarif du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Quand le rapport sera-t-il rendu public?

La Commission remettra un rapport écrit au gouvernement d'ici le 1^{er} novembre 2017. Le ministre de l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie et celui de l'Office des affaires afro-néo-écossaises détermineront si le rapport sera rendu public.

Quel genre d'information le rapport contiendra-t-il?

Après avoir terminé ses consultations publiques, la Commission préparera son rapport où seront présentées les recommandations qu'elle fera à la Province sur les meilleurs moyens de parvenir à la représentation effective pour tous les Acadiens et tous les Afro-Néo-Écossais. Le rapport de la Commission contiendra une analyse détaillée de la façon dont la Commission est arrivée à formuler ses recommandations, et fournira le motif à l'appui de chaque recommandation et la façon dont chaque recommandation permettra de parvenir à la représentation effective des électeurs acadiens et afro-néo-écossais.

Que signifie « représentation électorale effective »? D'où vient l'expression?

Les tribunaux ont déterminé que le droit de vote dont parle l'article 3 de la Charte canadienne des droits et libertés est un droit à la représentation électorale effective, en somme, le droit d'être entendu et le droit de participer aux affaires publiques. Les tribunaux ont également dit que cette notion peut englober, outre la reconnaissance de l'identité culturelle et de groupe, des mesures spéciales pour garantir la diversité de notre mosaïque sociale. La Commission est donc chargée de fournir des conseils sur des moyens pratiques d'appliquer cette notion en Nouvelle-Écosse.

La Commission va-t-elle délimiter des circonscriptions électorales?

Non. Le gouvernement a promis de mettre sur pied une commission sur la délimitation des circonscriptions électorales au début de 2018.

Quelle est la différence entre la Commission et la commission sur la délimitation des circonscriptions électorales?

En Nouvelle-Écosse, une commission sur la délimitation des circonscriptions électorales doit être mise sur pied au moins tous les dix ans pour recommander la délimitation de chaque circonscription. Bien qu'une telle commission ait une grande marge de manœuvre en matière de délimitation, elle n'a aucune autre fonction. Le mandat de notre Commission est plus large. Son travail consiste à fournir des conseils sur la manière d'améliorer l'efficacité de la représentation des Acadiens et des Afro-Néo-Écossais. La Commission pourrait s'exprimer sur l'intérêt d'utiliser la délimitation des circonscriptions électorales comme moyen de parvenir à la représentation effective.

À quoi servira le rapport?

Le rapport final fournira des recommandations au gouvernement sur la manière dont la représentation effective pourrait se traduire pour les Acadiens et les Afro-Néo-Écossais.

Y aura-t-il des consultations publiques?

Oui. Une partie du mandat de la Commission consiste à consulter les Acadiens et les Afro-Néo-Écossais partout dans la province afin d'aider à déterminer ce que la représentation effective pourrait signifier pour les personnes de ces deux groupes.

Où les consultations auront-elles lieu?

Les membres de la Commission se rendront dans des localités acadiennes et afro-néo-écossaises partout dans la province. Les endroits précis seront annoncés sur le site web de la Commission.

Quand les consultations auront-elles lieu?

Les consultations auront lieu en septembre et en octobre 2017. Les dates et les endroits des consultations publiques seront affichés dans le site Web et dans la page Facebook, et seront annoncées dans les médias.

Y aura-t-il des consultations en français?

Oui. Les consultations auprès de la communauté acadienne et francophone auront lieu en français.

Je souhaite exprimer à la Commission mon opinion sur la représentation électorale effective.

Il y a plusieurs façons de le faire :

- nous vous encourageons à participer à l'une des rencontres publiques;
- vous pouvez envoyer un mémoire ou des commentaires directement à la Commission, soit par courriel soit par la poste : representation@novascotia.ca

OU

Commission sur la représentation effective des électeurs acadiens et afro-néo-écossais
C.P. 2125

Stn Central
Halifax (N.-É.) B3J 3B7;

- vous pouvez nous appeler à notre numéro sans frais : 1-844-868-0233.

Je souhaite parler à un commissaire.

La Commission souhaite que tous les commentaires qu'elle recevra soient consignés de manière exacte, dans les mots des participants. Nous vous encourageons à exprimer votre opinion lors d'une des rencontres publiques, par écrit ou en laissant un message dans la boîte vocale du numéro sans frais.